SNTPCT
10 rue de Trétaigne
75018 PARIS
Adhérent à EURO-MEI – Bruxelles

Syndicat National des Techniciens et Travailleurs de la Production Cinématographique et de Télévision
Tél. 01 42 55 82 66
Courrier électronique : contact@sntpct.fr **Site : www.sntpct.fr**
Syndicat professionnel fondé en 1937 – déclaré sous le N° 7564 –
représentatif au niveau professionnel et national conformément à l'Art. L 2121-1 et s. du C.T.

Menace sur nos emplois (suite) ?

Démantèlement des Fonds de soutien à la Production du CNC :

Le Rassemblement National persiste et signe.

Lors du débat budgétaire qui se tenait à l'Assemblée Nationale ces derniers jours, le Rassemblement national en a remis une couche ;

l'un des députés issus de ses rangs ayant déposé un amendement visant à reverser au budget général les fonds collectés par le CNC sur les billets et le chiffre d'affaire des télédiffuseurs et des plateformes.

Ce qui aurait pour conséquence de démanteler les Fonds de soutien automatiques à la production.

Arguments idéologiques faisant le lit de quels intérêts économiques ?

Les arguments d'ordre idéologique visant le contenu des films qu'ils invoquent ne tiennent pas, le Fonds de soutien est automatique.

C'est-à-dire que son montant généré ne dépend nullement du CNC, il est simplement proportionnel au nombre d'entrées que ceux-ci totalisent, donc du fait qu'ils rencontrent ou non leur public.

La question qui se pose est alors celle-ci : quels intérêts défend ce parti ?

Ce ne sont certes pas les intérêts de la Nation, ceux du rayonnement du Cinéma français, la protection de nos emplois et de notre industrie que nous avons obtenus en 1948, pour contrer les Accords Blum-Byrnes qui entendaient réserver à l'exploitation des films américains les trois quarts du temps d'exposition.

Dans ce contexte, le qualificatif « national « pourrait apparaître comme tout bonnement usurpé.

L'existence des Fonds de soutien à la production : c'est la défense de notre Industrie de production, la défense de nos emplois en France

Il nous revient, au contraire de ces attaques contre la diversité et l'exception culturelle, d'obtenir :

- que l'Etat ne prélève plus sur les sommes collectées de quoi combler son déficit, l'argent que recueille le CNC étant celui des spectateurs, affecté à la production de nouveaux films et à l'entretien du parc des salles,
- que les Fonds de soutien soient redirigés vers leur objectif premier : le développement de notre Industrie et la relocalisation des tournages et de la postproduction en France, donc l'avenir de nos emplois.

Paris, le 24 novembre 2025